

Handicap. Menace sur l'école inclusive en Seine-Saint-Denis

Mercredi 3 Février 2021

Olivier Chartrain



Dans ce département, l'éducation nationale voulait supprimer 33,5 postes de conseillers auprès des élèves handicapés, pourtant indispensables aux enfants, aux enseignants, aux familles. Face au tollé, elle vient d'y renoncer.

L'école inclusive, n'est-ce donc qu'un slogan, destiné à faire croire aux familles que le droit de leur enfant à une scolarité réussie, quelles que soient ses particularités, sera respecté ? En Seine-Saint-Denis, le coup n'est pas passé loin. Alors que ce département bénéficie depuis quinze ans d'un dispositif unique en France pour la prise en charge des élèves porteurs de handicap, le voilà menacé d'une disparition pure et simple. 33,5 postes de conseillers d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (Caseh) ont failli être rayés de la carte la semaine dernière, avant que l'alerte rapidement donnée par le Snuipp-FSU (premier syndicat du primaire) ne contraigne l'administration à reculer.

« Caseh » : encore un de ces fichus acronymes qui finissent par rendre invisible la réalité qu'ils recouvrent. Ces conseillers sont en réalité des enseignants, souvent expérimentés, qui ont reçu une formation faisant d'eux des experts du handicap à l'école. Ils sont nés avec la loi « handicap » de 2005 pour répondre aux besoins spécifiques du département le plus déshérité de France. Ailleurs – mais aussi en Seine-Saint-Denis – il existe des Erseh (enseignants référents à la scolarisation des élèves handicapés). Leur fonction est différente : ils suivent la scolarité des élèves porteurs de handicap, de la maternelle jusqu'au postbac, faisant le lien entre les familles, les MDPH (maisons départementales du handicap) et les services académiques. La différence ? Les Caseh s'arrêtent en primaire et, surtout, elles et ils sont dans les classes, au plus près des élèves, des équipes pédagogiques, des familles...

« Des conditions d'apprentissage qui sont plus difficiles qu'ailleurs »

Nadine Roumilhac a exercé cette fonction pendant quatorze ans et, même fraîchement retraitée, elle en parle comme si elle y était : « *La première scolarisation est un moment essentiel, quand un enfant présente un comportement montrant qu'il a besoin d'être aidé. Il faut trouver des accroches, des adaptations pédagogiques, conseiller les enseignants, les aider à trouver les bons gestes professionnels...* » Un travail qui se poursuit évidemment au-delà de ce moment crucial de la détection.

« *Les Caseh ont été créés en Seine-Saint-Denis pour répondre aux caractéristiques particulières du département, poursuit Nadine : des conditions sociales, d'apprentissage qui sont plus difficiles qu'ailleurs, avec de nombreux enfants éloignés de l'école et, concernant le handicap, des services de soins qui sont débordés. Nous avons aussi beaucoup de jeunes enseignants, et toujours plus de contractuels : ils peuvent déjà se trouver en difficulté par ailleurs, et ne sont pas formés aux démarches pédagogiques spécifiques au handicap. Nous avons ce rôle de conseil et de formation auprès des enseignants, des directeurs, que nos collègues Erseh n'ont pas et ne peuvent pas avoir, alors qu'ils ont entre 200 et 300 dossiers à suivre.* » Les Caseh interviennent de la même manière auprès des AVS (auxiliaires de vie scolaire) et AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), en termes de conseil, de formation. Leur présence au sein des établissements en fait aussi des intermédiaires précieux, parce que faire face au handicap, c'est souvent affronter ses propres

limites : « *On est à l'écoute des enseignants en souffrance, reprend Nadine, on intervient dans la gestion des conflits qui peuvent apparaître : entre enfants, avec les familles, avec les familles des autres enfants, entre profs et AESH... »*

Le nombre d'élèves handicapés a doublé en Seine-Saint-Denis

Comme les infirmières scolaires, dont la précieuse spécificité tient à leur présence au cœur même des établissements, les Caseh sont au cœur de cette école qui veut inclure. Alors que depuis quinze ans le nombre d'élèves handicapés a doublé en Seine-Saint-Denis, on comprend pourquoi l'intention de supprimer ces 33,5 postes pour les transformer en Erseh, annoncé le 21 janvier par le Dasen (directeur académique des services de l'éducation nationale), a soulevé une telle émotion. Alerte sociale déposée par le Snuipp-FSU, lettre ouverte envoyée à Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, question écrite au gouvernement posée par le député (PCF) Stéphane Peu... Lundi 1er février, le Dasen annonçait finalement renoncer à son projet. Tout en réaffirmant son intention de procéder à une « *expérimentation* ». La vigilance reste donc de mise.